

Fiche de Données de Sécurité KERAPOXY CQ comp. A

Fiche du 16/5/2015, revision 2

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: KERAPOXY CQ comp. A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Mastic époxy anti-acide.

Usages déconseillés :

==

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

MAPEI FRANCE SA- Z.I. du Terroir - 29 av. Léon Jouhaux - F-31140 SAINT ALBAN

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sicurezza@mapei.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

MAPEI FRANCE SA - phone: +33-5-61357305

fax: +33-5-61357314

www.mapei.fr (office hours)

Centre Antipoison ORFILA : numéro: +33-01.45.42.59.59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.

⚠ Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

⚠ Attention, Skin Sens. 1A, Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles:



Fiche de Données de Sécurité KERAPOXY CQ comp. A

Attention

Mentions de Danger:

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence:

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Special Provisions:

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Contient:

- oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14
- produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine: Peut produire une réaction allergique.
- bisphénol F - résines époxydiques: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger
Voir au paragraphe 11 les renseignements complémentaires concernant la silice cristalline.
La silice cristalline mentionnée au dessous, est à l'origine, sous forme de poudre pulvérulente, potentiellement inhalable et pour laquelle existe des limites d'exposition. Après mélange, la préparation est sous la forme d'une pâte, où plus aucun risque d'exposition à de la poussière n'est présent.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 50% - < 75% silice cristalline ($\varnothing > 10 \mu$)

CAS: 14808-60-7, EC: 238-878-4

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

>= 10% - < 20% produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine

REACH No.: 01-2119456619-26-xxxx, Numéro Index: 603-074-00-8, CAS: 25068-38-6, EC: 500-033-5

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317

⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

>= 2.5% - < 4.99% bisphénol F - résines époxydiques

REACH No.: 01-2119454392-40-0006, CAS: 28064-14-4, EC: 500-006-8

Fiche de Données de Sécurité KERAPOXY CQ comp. A

- ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
- ⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317
- ⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

>= 2.5% - < 4.99% oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14

REACH No.: 01-2119485289-22-xxxx, Numéro Index: 603-103-00-4, CAS: 68609-97-2, EC: 271-846-8

- ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
- ⚠ 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Il est possible d'administrer du charbon actif dans de l'eau ou de l'huile de vaseline minérale médicinale.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux, le produit provoque des irritations importantes qui peuvent se prolonger pendant plus de 24 heures et, en cas de contact avec la peau, provoque une inflammation considérable accompagnée d'érythèmes, d'escarres ou d'oed

En cas de contact avec la peau, le produit peut provoquer une sensibilisation cutanée.

La préparation contient des résines époxy de bas poids moléculaire. Des contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une hypersensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Aucun en particulier.

Eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

Fiche de Données de Sécurité KERAPOXY CQ comp. A

- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.
Les fumées générées lors d'un incendie peuvent contenir les vapeurs des composés initiaux ou /et des produits toxiques ou irritants non identifiés.
- 5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser rapidement le produit en utilisant des vêtements de protection.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
Laver à l'eau abondante.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
- 6.4. Référence à d'autres sections
Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
Fine dust may form explosive mixture with air. Keep away from open flames, heat and sparks.
Do not remove shrink film in hazardous locations (because of risk of static charging/discharge)
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Les boîtes doivent toujours bien être fermées.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

Fiche de Données de Sécurité KERAPOXY CQ comp. A

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

silice cristalline ($\text{Ø} > 10 \mu$) - CAS: 14808-60-7

ACGIH - LTE mg/m³(8h): 0.025 mg/m³ - Remarques: A2 (R) - Pulm fibrosis, lung cancer

Valeurs limites d'exposition DNEL

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine - CAS: 25068-38-6

Travailleur industriel: 8.3 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 12.25 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 8.3 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 12.25 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 3.571 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 0.75 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 3.571 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.75 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

bisphénol F - résines époxydiques - CAS: 28064-14-4

Travailleur professionnel: 0.0083 map2 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 104.15 mg/kg - Consommateur: 62.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 29.39 map1 - Consommateur: 8.7 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 6.25 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 - CAS: 68609-97-2

Travailleur industriel: 17 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.029 mg/l - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.0098 mg/l - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 3.9 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.0138 mg/l - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 1.7 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 0.00098 mg/l - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 10 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 0.0076 mg/l - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 1219 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 40 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme,

Fiche de Données de Sécurité KERAPOXY CQ comp. A

effets locaux

Consommateur: 0.0029 mg/l - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Consommateur: 2.35 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.0041 mg/l - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 1 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine - CAS: 25068-38-6

Cible: Eau douce - valeur: 0.006 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0006 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.0627 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.00627 mg/kg

bisphénol F - résines époxydiques - CAS: 28064-14-4

Cible: Eau douce - valeur: 0.003 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0003 mg/l

Cible: MAP2 - valeur: 0.0254 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.294 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0294 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.237 mg/kg

oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 - CAS: 68609-97-2

Cible: Eau douce - valeur: 0.0072 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.00072 mg/l

Cible: MAP2 - valeur: 0.072 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 66.77 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 6.677 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 80.12 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Dans le cas de insuffisant aération utiliser masque avec des filtres B (EN 14387)

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être maintenu en bon état et stockés de manière adéquate.

La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions de stockage ...) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les normes CE.

La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours recommandée.

Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I.

Risques thermiques :

Fiche de Données de Sécurité KERAPOXY CQ comp. A

Aucun
Contrôles de l'exposition environnementale :
Aucun

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	pâte
Couleur:	diverses
Odeur:	typique
Seuil d'odeur :	N.A.
pH:	N.A.
Point de fusion/congélation:	N.A.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	== °C
Inflammation solides/gaz:	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.
Densité des vapeurs:	N.A.
Point éclair:	== °C
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur:	N.A.
Densité relative:	N.A.
Densité des vapeurs:	N.A.
Hydrosolubilité:	insoluble
Solubilité dans l'huile :	soluble
Viscosité:	N.A.
Température d'auto-allumage :	== °C
Limite d'inflammation à l'air(% en vol.):	==
Température de décomposition:	N.A.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.
Propriétés explosives:	==
Propriétés comburantes:	N.A.

9.2. Autres informations

Miscibilité:	N.A.
Liposolubilité:	N.A.
Conductibilité:	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Peut s'enflammer au contact d'agents d'oxydation forts.
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Voies de pénétration:

Fiche de Données de Sécurité KERAPOXY CQ comp. A

Ingestion: Oui
Inhalation: Oui
Contact: Oui

Renseignements toxicologiques sur le produit:

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

Informations toxicologiques concernant le mélange :

N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine - CAS: 25068-38-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 15000 mg/kg - Remarques: riferito a prodotto di reazione:bisfenolo-A-epicloridrina;resine epossidiche

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 23000 mg/kg - Remarques: riferito a prodotto di reazione:bisfenolo-A-epicloridrina;resine epossidiche

bisphénol F - résines époxydiques - CAS: 28064-14-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 - CAS: 68609-97-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 26800 mg/kg

Corrosivité/Pouvoir irritant:

Peau:

Le contact peut causer une irritation.

Oeil:

Le contact direct peut causer une irritation

Pouvoir sensibilisant:

Possible, en cas de plusieurs contacts

Cancérogène:

Le IARC (Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer) retient que la silice cristalline inhalée dans les endroits de travail peut être la cause du cancer des poumons dans l'homme. Cependant les effets cancérogènes de la silice dépendent des caractéristiques et des conditions biologiques et physiques de l'environnement. Il semble que seulement les personnes souffrant de silicose présentent un risque de cancer.

Dans l'état actuel des connaissances, la protection des travailleurs peut être assurée par le respect des seuils limites d'exposition.

Mutagène:

Aucun effet n'a été remarqué

Teratogène:

Aucun effet n'a été remarqué

Autres informations:

Les résines époxy contenues dans ce produit sont très faiblement irritantes.

La prédisposition à l'irritation et la sensibilisation de la peau varie d'un individu à l'autre.

Sur une personne sensibilisée, la dermatite allergique pourrait n'apparaître qu'après plusieurs jours ou semaines de contact fréquents et prolongés.

Pour ce motif le contact avec la peau doit être soigneusement évité, même si le produit est faiblement irritant. Une fois sensibilisé, le sujet exposé même à de faibles quantités de produit, peut être victime d'œdème et d'érythème.

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

Fiche de Données de Sécurité KERAPOXY CQ comp. A

- a) toxicité aiguë
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
- f) cancérogénicité
- g) toxicité pour la reproduction
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
- j) danger par aspiration

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange

Biodégradabilité: le produit n'est pas facilement biodégradable.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine - CAS: 25068-38-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1.5 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1.8 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 11 mg/l - Durée h: 72

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Liste des substances contenues dangereuses pour l'environnement et relative classification:

>= 10% - < 20% produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine

CAS: 25068-38-6

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

>= 2.5% - < 4.99% bisphénol F - résines époxydiques

CAS: 28064-14-4

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

150 ppm 2-(thiazol-4-yl) benzimidazole

CAS: 148-79-8

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

EC50 (Daphnie): 0.81 mg/l (48 hr)

LC50 (Poissons): 0.55 mg/l (96 hr)

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Fiche de Données de Sécurité KERAPOXY CQ comp. A

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs.
Disposial de produit durci (EC code) : 08 04 10
Disposial de produit non durci (EC code): 08 04 09
Le code européen des déchets qui est suggéré est basé sur la composition du produit. Selon le champ d'application spécifique il peut être nécessaire de lui attribuer un code différent.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1. UN number
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
N. ONU: ==
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
RID/ADR: marchandise non dangereuse
ADR-Numéro supérieur: NA
Aérien (ICAO/IATA): marchandise non dangereuse
Maritime (IMO/IMDG): marchandise non dangereuse
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
Polluant marin: Non
N.A.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
N.A.
Non

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Dir. 2006/8/CE
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 7 58/2013
Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe I)
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:
Restrictions liées au produit:
Restriction 3
Restrictions liées aux substances contenues:

Fiche de Données de Sécurité KERAPOXY CQ comp. A

Aucune restriction.

REACH Regulation (1907/2006) – All. XVII: N.A.

Décret législatif n°81 du 9 avril 2008, Titre IX, « substances dangereuses - Chapitre I - Protection contre les agents chimiques »

Directive 2000/39/CE and s.m.i. (Professional threshold limit)

Décret législatif n°152 du 3 avril 2006 et ses modifications ultérieures (Normes en matière d'environnement)

Directive 105/2003/CE (Seveso III): N.A.

ADR Agreement – IMDG Code – IATA Regulation

VOC (2004/42/EC) : N.A. g/l

Social Dialogue on Respirable Crystalline Silica

On April 26, 2006 was signed a multi-sector social dialogue, based on a "Guide to Good Practices", on workers health protection who are in contact with products containing crystalline silica.

The text of the agreement published in G.U. European Union (2006 / C 279/02) and the "Guide to Good Practices", with attachments, are available on www.nepsi.eu website, they offer guidelines and useful information for handling products containing respirable crystalline silica.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
no

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Paragraphe modifié par rapport à la version précédent:

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

SECTION 2: Identification des dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

SECTION 11: Informations toxicologiques

SECTION 12: Informations écologiques

SECTION 15: Informations réglementaires

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

SAX'S - Dangerous properties of industrial materials

Fiche de Données de Sécurité KERAPOXY CQ comp. A

Istituto Superiore di Sanità - Inventario Nazionale Sostanze Chimiche

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
OEL:	European threshold limit value
VLE:	Threshold Limiting Value.
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA:	United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL:	DSL - Canadian Domestic Substances List